

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 10 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le dix avril, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie à dix heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 03 avril 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Présents : Luc MONNET, Maire Joëlle DUPRIEZ, Franck GILLE, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Christian LEMAIRE, Angélique DEKOKER, Fabien DELPORTE, Sylvie SLABOSZEWSKI, Pierre DUMORTIER adjoints, Daniel CHRETIEN, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Valérie DESCAMPS, Geneviève DION, Cyprien DUBUS, Hélène FOURDRIGNIER, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIERE, Marc PAPIS, Pierre-Louis PUCHOIS, Olivia SALLE, Marie-Françoise TAHON, Robert-James TOSH, Fabrice BALENT, Olivier DELAERE, Pascale DESBUISSONS, Corinne DUBOIS, Pauline DZIKOWSKI, Armand TOMASZEWSKI.

Absents ayant donné procuration:

Absents :

Secrétaire : Jean MOULLIERE.

Ordre du jour

Monsieur le Maire : Je souhaite vous informer d'ores et déjà que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu mercredi 16 avril à 19 h 30 et il s'agira pour nous de voter le budget. La période électorale qui s'est achevée nous impose des délais assez contraints et par conséquent, nous souhaitons pouvoir examiner ce budget primitif avant le 30 avril comme la loi nous y oblige. Avant les vacances d'été nous pourrons nous retrouver pour examiner éventuellement une décision modificative budgétaire. La commission des Finances qui sera désignée dans quelques minutes, aura elle, à se réunir le mardi 15 avril à 18 h 30 au château Baratte pour pouvoir examiner ce projet de budget. Comme je vous l'indiquais ces délais nous sont imposés.

Manifestations à venir : la fête du RAM aura lieu samedi à 10 h 30, le repas des familles au Logis de la Pévèle, si vous souhaitez venir partager l'apéritif vous êtes les bienvenus. Nous avons aussi à 14 heures la fête sur le thème du moyen âge qui est organisée par l'école Jules Verne et une manifestation importante organisée par le club de basket autour de l'arbitrage à la salle des sports et dimanche bien sûr, c'est le Paris Roubaix avec la possibilité de nous retrouver à partir de 11 h 30 au Moulin de Vertain car France 3 réalise une émission en direct d'une cinquantaine de minutes sur la course.

Monsieur Delaere : Je voudrais vous dire que pour lancer ce mandat nous rechercherons la transparence dans les actions de la commune car nous trouvons que vos propos ne sont pas toujours très clairs et je vais prendre deux exemples pour étayer mes dires. Concernant l'endettement de la commune nous avons découvert les chiffres exacts le 13 mars 2014, date à laquelle j'ai appris qu'un emprunt de 4,5 millions d'euros avait été engagé. Or lors du conseil municipal du 28 mars 2013 soit un an auparavant, vous nous aviez informés d'un emprunt à venir de 3 millions d'euros. J'ai bien vérifié, il n'y a pas eu d'autres informations budgétaires entre ces deux dates, j'ai donc découvert 1,5 million d'euros d'emprunt supplémentaire. A défaut de chiffres exacts et dans un souci de transparence, s'il nous faut donner des estimations pour obtenir les bons chiffres nous le ferons.

Autre exemple : le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars est très attendu et je pensais l'avoir aujourd'hui. Il devrait confirmer les propos que vous avez tenus, je les cite en résumé : « nous n'avons pas acheté le LIDL » pourtant, lors du conseil municipal du 30 juin 2011 vous nous avez fait voter l'acquisition du LIDL.

Dans un autre registre, si Fabrice Balent m'a remercié dans son discours du 23 mars, moi je le remercie d'avoir bien voulu se présenter à la tête de notre liste, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à créer cette possibilité de choix, certaines communes n'ont pas présenté de liste à leurs habitants. D'autres n'ont présenté qu'une liste à leurs électeurs et ça je le regrette. Par contre, je suis plus inquiet sur le constat d'abstention galopante pour une élection locale : 27% en 2001, 30% en 2008 et 36% en 2014. Pourquoi venir voter si quelque soit le camp rien ne change, cela est une des raisons possibles. Il nous faudra trouver ensemble le moyen de faire venir les électeurs, impliquer plus les habitants peut être une solution. Enfin, je voudrais vous faire deux propositions pour faire évoluer ce nouveau conseil

municipal ; je suis devenu élu en cours de mandat dernier et n'avais pas reçu de règlement intérieur, je le découvre cette semaine, je ne savais pas que cela existait. Comme vous nous avez vanté votre esprit de groupe, je vous demande d'accepter de notre part les propositions modificatives que nous vous ferons tout à l'heure lors de l'examen de celui-ci. Enfin je remercie Mesdames Dupriez et Tahon, ainsi que Monsieur Lemaire pour la bonne ambiance lors des commissions du mandat précédent. Je regrette que cette bonne ambiance, écoute, partage et dialogue ne se retrouvent pas lors des réunions de conseil municipal, mais tout peut évoluer, il faut y croire.

1 – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire : Je regrette Monsieur Delaere que vous n'avez pas connaissance du règlement intérieur, cela me semble assez élémentaire lorsqu'il y a une assemblée, de l'existence d'un règlement intérieur, je regrette que vos collègues d'alors ne vous aient pas transmis ces informations-là. Ce règlement intérieur doit être voté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Pour ma part, je souhaite que ce règlement soit voté dès ce soir. Pour que nous ayons des règles de fonctionnement tout de suite, sans attendre six mois. Je souhaite que ce règlement puisse être réexaminé au travers d'une commission qui peut être la commission de Madame Dupriez par exemple, ou un groupe de travail qui peut être créé si vous le souhaitez pour compléter ou amender éventuellement ce règlement. Ainsi dans six mois nous pourrions voter notre nouveau règlement.

Madame Desbuissons : En fait nous n'avons pas compris l'article 21, nous voulons bien le voter mais avant nous aimerions le comprendre.

Monsieur le Maire : « *A la demande du Maire ou d'un membre du conseil la clôture de toute discussion peut être décidée par le conseil municipal* ».

Madame Desbuissons : N'importe qui peut donc demander la clôture d'une discussion, à n'importe quel moment ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. « *Avant la mise aux voix par le Maire, la parole ne pourra être donnée qu'à un seul membre pour la clôture et à un seul membre contre par groupe politique* ». C'est vrai que cette phrase n'est pas très claire.

Madame Desbuissons : Nous sommes bien d'accord. La mise aux voix c'est sur la discussion en cours ?

Monsieur le Maire : La mise aux voix c'est-à-dire que la discussion s'achève, on vote et vous pouvez motiver votre vote ; un seul membre par groupe. Bien sûr si une personne d'un groupe vote contre une délibération et qu'une autre vote pour ou s'abstient, elle peut naturellement motiver les raisons de son vote. On adopte ce projet et on le renvoie à la commission qui sera chargée de le faire évoluer.

Monsieur Balent : On s'abstient en réponse aux propos encourageants que vous venez d'avoir et on en prend bonne note, c'est quelque chose que l'on souhaite car nous avons des propositions constructives et sur lesquelles on pourra favoriser le travail en commun ; nous souhaitons donc nous abstenir dans ce cadre là car nous attendons de voir les résultats de ce travail.

Monsieur le Maire soumet le règlement intérieur du conseil municipal l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune.	23		
Templeuve Ensemble Autrement			6

2– Formation des diverses commissions communales

L'article L.2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Monsieur le Maire : Nous vous proposons de composer des commissions de sept membres. Je vous rappelle que le Maire est membre de droit de chaque commission. Je n'ai pas l'intention de siéger dans chacune de ces commissions, sinon ce ne serait pas la peine de nommer des adjoints. La proposition est donc de cinq membres du groupe majoritaire et deux membres du groupe minoritaire. Pour votre information, je serais légalement en capacité de proposer que ces commissions soient composées de six membres du groupe majoritaire et d'un membre du groupe minoritaire ; mais dans un esprit de pouvoir offrir la possibilité, notamment aux membres de l'opposition, de siéger au sein de ces commissions et à tout le moins en cas d'absence de pouvoir être représenté, je propose cinq et deux. Par contre, je propose que sur la commission « Culture, vie sociale » ce nombre puisse être porté à huit car on est sur une commission importante qui nécessite que nous puissions avoir des conseillers qui puissent prendre toute leur part dans le cadre du travail de cette commission (six membres du groupe majoritaire et deux membres du groupe d'opposition) et pour les commissions « Finances et gestion » et « Urbanisme et patrimoine ancien » qui précédemment étaient composées de quatorze membres (onze + trois) je propose à vos suffrages que ces commissions soient composées de treize membres (dix + trois) et non pas de douze comme je l'avais suggéré dans la délibération. Naturellement, ce sont des sujets qui seront discutés ce soir et qui peuvent parfaitement donner lieu à modification.

Monsieur le Maire soumet la fixation du nombre d'élus composant les commissions à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune.	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

3- Election des représentants des commissions communales

L'élection des membres des commissions se fait à bulletin secret ou à main levée et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire : J'ai donc sollicité le groupe majoritaire et le groupe minoritaire pour connaître les représentants qu'ils entendaient proposer pour siéger au sein de ses commissions. Le règlement prévoit que ces représentants doivent être élus à bulletins secrets sauf si vous acceptez qu'on le fasse à main levée. Il suffit qu'une seule personne souhaite que ce vote ait lieu à bulletin secret pour que nous y procédions, bien entendu.

Monsieur Balent : Juste un rappel parce que je ne me souviens plus du processus exact, vous allez évoquer les noms à chaque fois ou l'on vote par liste ?

Monsieur le Maire : On vote par liste.

Monsieur Balent : Alors il n'y a pas d'opposition de notre part.

Les membres suivants ont été élus pour faire partie des commissions communales:

- **Commission "Culture, vie sociale"** (8 membres):
 - Joëlle DUPRIEZ –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marie-Françoise TAHON –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Catherine MORTREUX –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Valérie DESCAMPS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Olivia SALLE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Cyprien DUBUS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pascale DESBUISSONS – Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Corinne DUBOIS – Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Finances et gestion"** (13 membres):
 - Franck GILLE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Joëlle DUPRIEZ –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Brigitte LAMANDIN-DECARME –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Christian LEMAIRE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Angélique DEKOKER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Fabien DELPORTE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Sylvie SLABOSZEWSKI –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre DUMORTIER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Olivia SALLE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Daniel CHRETIEN –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pauline DZIKOWSKI– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Fabrice BALENT– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Olivier DELAERE– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Voirie, ruralité, cadre de vie"** (7 membres):
 - Brigitte LAMANDIN-DECARME –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marie-Astrid DELANNOY –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre DEHOVE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marc PAPIS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Robert James TOSH –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Corinne DUBOIS– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Olivier DELAERE– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Vie scolaire"** (7 membres) :
 - Christian LEMAIRE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Hélène FOURDRIGNIER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marie-Françoise TAHON –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Valérie DESCAMPS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Geneviève DION –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Corine DUBOIS– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Armand TOMASZEWSKI– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Urbanisme et patrimoine ancien"** (13 membres) :
 - Franck GILLE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Joëlle DUPRIEZ –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Brigitte LAMANDIN-DECARME –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Christian LEMAIRE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Angélique DEKOKER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Fabien DELPORTE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Sylvie SLABOSZEWSKI –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre DUMORTIER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre DEHOVE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marc PAPIS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pascale DESBUISSONS – Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Armand TOMASZEWSKI – Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Olivier DELAERE – Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Jeunesse, sport, loisirs"** (7 membres)
 - Fabien DELPORTE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marie-Astrid DELANNOY –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Hélène FOURDRIGNIER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Catherine MORTREUX –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Jean MOULLIERE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pauline DZIKOWSKI– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Fabrice BALENT– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission "Communication, citoyenneté, sécurité"** (7 membres)
 - Sylvie SLABOSZEWSKI –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Geneviève DION –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Cyprien DUBUS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Marc PAPIS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre-Louis PUCHOIS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pauline DZIKOWSKI– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Armand TOMASZEWSKI– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

- **Commission " Affaires générales, juridiques et économiques, artisanat et commerce"** (7 membres)
 - Pierre DUMORTIER –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Daniel CHRETIEN –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre DEHOVE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Jean MOULLIERE –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pierre-Louis PUCHOIS –Liste « Templeuve, Notre Passion Commune »,
 - Pascale DESBUISSONS– Liste « Templeuve Ensemble Autrement »,
 - Fabrice BALENT– Liste « Templeuve Ensemble Autrement ».

Monsieur le Maire soumet les représentants des commissions communales à l’approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune.	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

4- Commission d’appel d’offres

Il résulte de l’article 22 du Code des Marchés Publics que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, constituent les membres d’une commission d’appel d’offres, le Maire ou son représentant, président de droit, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, président de droit de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à bulletin secret ou à main levée, élit les membres suivants pour faire partie de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires:

- Joëlle DUPRIEZ,
- Brigitte LAMANDIN-DECARME,
- Angélique DEKOKER,
- Christian LEMAIRE,
- Olivier DELAERE.

Membres suppléants:

- Valérie DESCAMPS,
- Geneviève DION,
- Catherine MORTREUX,
- Marc PAPIS,
- Pauline DZIKOWSKI.

Monsieur le Maire soumet la composition de la commission d'appel d'offres à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune.	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

5 –Commission de délégation de service public

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres suivants :

Membres titulaires:

- Joëlle DUPRIEZ,
- Brigitte LAMANDIN-DECARME,
- Angélique DEKOKER,
- Christian LEMAIRE,
- Pauline DZIKOWSKI.

Membres suppléants:

- Valérie DESCAMPS,
- Geneviève DION,
- Catherine MORTREUX,
- Marc PAPIS,
- Olivier DELAERE.

Monsieur le Maire soumet la composition de la commission de délégation de service public à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune.	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

6–Désignation des élus dans les organismes extérieurs

a) Election du délégué au SIDEN.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de la désignation d'un délégué titulaire (sans suppléance) appelé à représenter la commune au comité du SIDEN.

Monsieur le Maire : Dans un courrier que nous avons reçu hier, le SIDEN demande également que nous puissions désigner un grand électeur pour faire partie de la commission qui concerne la défense extérieure contre l'incendie. Pour les anciens, vous vous souviendrez qu'il y a quelques semaines nous avons confié la compétence relative à la défense incendie (donc les bouches d'incendie) de la commune à NOREADE et SIDEN SIAN ; il nous faut donc désigner un grand électeur, je vous propose donc, si vous êtes d'accord de me désigner comme grand électeur.

Le conseil municipal, à main levée, élit : Délégué titulaire et grand électeur : Luc MONNET. (29 voix).

b) Election des délégués au SERMEP.

Le conseil municipal doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter au sein de l'assemblée du SERMEP.

Monsieur le Maire : Dans le cas présent, étant donné que nous sommes sur des clés de répartitions extrêmement minimales, c'est le groupe majoritaire qui désigne ses représentants. Le conseil municipal, à main levée, élit : Délégué titulaire: Luc MONNET Déléguée suppléante : Brigitte LAMANDIN-DECARME. (29 voix).

c) Election des délégués au SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille.

Le conseil municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le représenter au sein du SIVOM du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille. Le conseil municipal, à main levée, élit (à 29 voix) :

Délégués titulaires:

- Pierre DEHOVE,
- Pierre DUMORTIER

Délégués suppléants:

- Luc MONNET,
- Hélène FOURDRIGNIER.

7- Fixation du nombre de membres et élection des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles qui détermine les modalités de désignation des membres des Centres communaux d'action sociale, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide que les membres élus, représentant le collège des élus est composé de sept membres et que, par conséquent, le collège des membres nommés est composé de sept personnes.

Outre, Monsieur Luc MONNET, Maire, président de droit, les membres du collège représentant les conseillers municipaux suivants sont élus à main levée (29 voix)

- Joëlle DUPRIEZ,
- Marie-Françoise TAHON,
- Catherine MORTREUX,
- Olivia SALLE,
- Daniel CHRETIEN,
- Pascale DESBUISSONS,
- Armand TOMASZEWSKI.

Monsieur le Maire : Je précise que le CCAS sera complété de sept autres membres qui sont des templeuvois issus d'associations qui ont un caractère à vocation sociale, médicale ou autre ou des personnes qualifiées. J'ai donc interpellé les associations concernées et je vous ferai part des réponses lors de l'installation du CCAS ou du prochain conseil municipal si vous le souhaitez.

8- Désignation des délégués au conseil d'administration du Logis de la Pévèle.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire deux délégués au sein du conseil d'administration du Logis de la Pévèle. Le conseil municipal, à main levée, élit (à 29 voix) :

Délégués pour le conseil d'administration:

- Geneviève DION, - Marie-Françoise TAHON.

9-Désignation des délégués au conseil d'administration des Rencontres Culturelles en Pévèle.

Au vu des articles 5 et 7 des statuts des Rencontres Culturelles en Pévèle, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire six membres de droit au sein du conseil d'administration des R.C.P. Le conseil municipal, à main levée, élit (29 voix):

- Joëlle DUPRIEZ,
- Valérie DESCAMPS,
- Geneviève DION,
- Cyprien DUBUS,
- Robert James TOSH,
- Corine DUBOIS.

10- Fixation des indemnités de fonction du maire et des membres du Conseil Municipal.

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au montant de l'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions légales relatives aux indemnités de fonction des maires et des membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle notamment les règles concernant l'enveloppe financière mensuelle

autorisée. Compte tenu de la décision du Conseil Municipal d'élire 8 adjoints, l'enveloppe ainsi constituée comprendra l'indemnité du maire et des adjoints. Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite désigner 7 conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire : Nous sommes dans une strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants, le Maire se voit attribuer 55 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit 2090 euros 81 centimes mensuels bruts, Madame la Première Adjointe 22% de l'indice 1015 brut (majoré 821) soit 836 euros 32 centimes mensuels bruts, les Adjoints : 16.10 % de l'indice 1015 brut (majoré 821) soit 612 euros et 04 centimes mensuels bruts, les Conseillers municipaux délégués : 3.20 % de l'indice 1015 brut (majoré 821) soit 121 euros 65 centimes mensuels bruts, les conseillers municipaux : 1.35 % de l'indice 1015 brut (majoré 821) soit 51 euros 32 centimes mensuels bruts. L'enveloppe s'élève à 8 730 euros et 12 centimes mensuels bruts.

Je vous rappelle que j'ai souhaité, lors du précédent mandat, et je propose aussi à notre conseil municipal ce soir de maintenir les niveaux d'indemnités tels qu'on les avait imaginés dans le précédent mandat. Rien ne m'oblige à vous proposer que chaque conseiller municipal perçoive une indemnité d'élu, or je considère que compte tenu du travail réalisé par les uns et par les autres, de l'investissement qui est le nôtre, que bien souvent d'ailleurs, que ce soit pour les adjoints, le Maire ou certains conseillers nous soyons extrêmement présents dans les manifestations communales et que nous participions en quelque sorte avec ces indemnités à la vie de nos associations. Pour être tout à fait complet, j'ai donc aussi intégré le fait de nommer des conseillers municipaux délégués, ils seront au nombre de sept, ils viendront ainsi aider les adjoints dans leurs missions et aider le Maire dans ses missions. Je ne suis pas tenu de vous informer de ces sujets-là mais j'ai souhaité vous dire qui seront ces conseillers délégués et quelles attributions leurs seront affectées. Pour venir en aide à Madame Dupriez, sera donc conseiller délégué : Catherine Mortreux pour toutes les affaires sociales, Marie-Françoise Tahon pour toutes les affaires liées aux seniors. Madame Lamandin sera assistée dans ses fonctions par Monsieur Robert-James Tosh, Monsieur Lemaire sera assisté par Madame Hélène Fourdrignier, Monsieur Delporte sera assisté par Jean Moullière comme conseiller délégué à la jeunesse, Madame Slaboszewski sera assistée par Marc Papis. Enfin, rattachée directement au Maire pour les questions liées au Logis de la Pèvèle et pour les relations avec la paroisse, Madame Geneviève Dion.

Monsieur le Maire soumet la fixation des indemnités de fonction à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

11- Changement d'implantation des écoles Madame Lequin et Jules Ferry.

Monsieur le Maire : Comme vous le savez le nouveau groupe scolaire est en phase d'achèvement, et après les vacances de Pâques, les enfants qui fréquentent l'école Jules Ferry (du CP au CM2) intégreront le nouveau groupe scolaire. Les maternelles (école Madame Lequin) intégreront l'école à la rentrée de septembre.

Monsieur Lemaire : Vous avez dit l'essentiel Monsieur le Maire. Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur cette proposition. Nous avons joint les avis de l'Education Nationale, le courrier de l'Inspectrice de Circonscription et l'avis positif de Monsieur le Préfet autorisant la commune de Templeuve à procéder au déménagement de l'école Jules Ferry le 5 mai et l'école Madame Lequin à la rentrée de septembre 2014. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une fusion, nous aurons donc deux écoles dans le groupe scolaire et deux directeurs.

Monsieur le Maire soumet la fixation des indemnités de fonction à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	23		
Templeuve Ensemble Autrement	6		

Questions diverses :

Monsieur Delaere : (cassette inaudible)

Monsieur le Maire : Sachez qu'on avait eu une discussion lors d'un précédent conseil municipal sur la destination du LIDL et sur sa situation réelle. Or, je vous avais dit et c'était la vérité que le LIDL appartenait toujours à LIDL et que bien entendu nous avons en son temps délibéré pour que l'EPF puisse se porter acquéreur du LIDL. L'EPF avait donc engagé des discussions pour pouvoir fixer ce foncier, pour éviter qu'il ne soit rendu à une destination qui ne conviendrait pas forcément à la collectivité, un peu dans l'esprit de ce qu'on a fait avec VIVAL. Sachez, pour vous dire les choses simplement que l'EPF m'a fait parvenir le 9 avril dernier un mail m'informant que l'acte de vente par la société LIDL du bien sis sur la commune de Templeuve avait été régularisé le 3 avril 2014, cela veut dire que l'EPF est propriétaire du LIDL depuis cette date. Bien entendu, nous aurons au sein de nos commissions à envisager l'avenir du site et je ne doute pas un seul instant que vous ferez preuve d'une grande imagination quant au devenir de ce magasin, en sachant, je le précise quand même que dans les clauses émises par LIDL il est aujourd'hui impossible pour l'EPF ou pour la commune de revendre ce bâtiment à une activité économique analogue ou semblable à celle exercée par LIDL.

Monsieur Delaere : Les travaux du groupe scolaire devaient être terminés en août 2013 si je ne dis pas de bêtises, et vous nous aviez annoncé qu'il serait réceptionné le 21 mars 2014. Si je ne me trompe cela fait sept mois de décalage, si je considère à titre personnel qu'il y a eu deux mois d'intempéries, cela fait cinq mois de retard or habituellement dans le code des marchés publics les pénalités de retard sont d'1/3000^e du montant du marché cela représente donc 60 000 euros par mois, soit 300 000 euros de pénalités. La commune a-t-elle réclamé ces pénalités à l'entreprise qui a fait ces travaux ?

Monsieur le Maire : Nous allons vous répondre mais je précise que c'est votre vision des choses, elle n'engage que vous, elle n'engage pas la municipalité. Nous allons vous apporter des réponses.

Monsieur Lemaire : Je vois que Monsieur Delaere est très bien informé, effectivement les pénalités de retard sont bien de l'ordre de 1/3000^e du montant hors taxes du marché. Ces pénalités courent depuis vendredi dernier (date présumée de réception du groupe scolaire selon notre AMO qui est la seule habilitée à proposer une date de réception du bâtiment).

Cette réception n'a pas pu se faire avant d'une part car le dossier de maison passive (pour la labellisation) n'était pas complet. D'autre part, un certain nombre de travaux n'étant pas achevés, particulièrement au niveau des espaces extérieurs, aussi, en accord avec notre AMO nous avons souhaité reporter cette date de réception à vendredi dernier et depuis cette date courent les pénalités de retard pour l'entreprise, soit environ 1800 €/jour (y compris samedi et dimanche) jusqu'à la prochaine date de réception qui sera proposée par notre AMO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**